

CONVENTION PARTENAIRES PERMANENCE D ACCES AUX SOINS DE SANTE

Entre :

Les Hôpitaux du Léman

Organisateurs de la PASS

Représentés par son directeur, Monsieur Laurent DONADILLE

L'association COALLIA

Locataire des locaux de l'Accueil de Jour

Représentée par son responsable des dispositifs sociaux, Monsieur Bruno BLONDELLE

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Thonon les Bains

Représenté par son président, Monsieur Christophe ARMINJON

OBJET

Cette convention a pour objet de fixer les modalités pour la mise en œuvre d'une consultation médicale auprès des personnes en situation de précarité relevant de l'Accueil de Jour géré par l'Association COALLIA. Cette consultation est réalisée à titre gratuit par un médecin, une infirmière et une assistante sociale des Hôpitaux du Léman dans le cadre d'une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) en vertu de la loi 98-657 du 29 juillet 1998, loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

ARTICLE 1

Cette convention est faite pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2023. Une réunion de bilan annuel sera organisée avec tous les signataires. Elle sera fixée par le pilote de la PASS : les Hôpitaux du Léman. La période de la convention pourra être prolongée par tacite reconduction si aucune modification n'est apparue lors du bilan annuel.

La convention pourra être dénoncée à tout moment par l'un des signataires en cas de non-respect d'un ou plusieurs articles de la convention. Elle sera effectuée par lettre recommandée avec accusé réception et sera effective dans un délai d'un mois après réception de la lettre. Une telle dénonciation mettrait fin et nécessiterait l'élaboration d'une nouvelle convention.

ARTICLE 2

Des référents – personnes physiques – pour chacune des institutions signataires seront désignés pour veiller au bon déroulement de l’action PASS et aux respects des termes de la présente convention. Ces personnes veilleront à communiquer entre elles autant que nécessaire pour assurer la réussite de la l’action PASS et y être présentes autant que faire se peut.

Rappel du rôle de chaque institution représentée :

- Les Hôpitaux du Léman sont le pilote du dispositif (coordination du Comité de Pilotage PASS) et mettent à disposition un médecin, une infirmière et une assistante sociale qui assurent la prise en charge médico-sociale des personnes accueillies
- L’association COALLIA met à disposition les locaux 32 avenue des vallées à Thonon les Bains. Elle autorise l’utilisation du réseau WIFI ainsi que la ligne téléphonique des bureaux utilisés.
- Le CCAS de Thonon les Bains contribue au fonctionnement du dispositif en tant que membre du Comité de Pilotage PASS. Il met à disposition les consommables à usage unique et les petites fournitures nécessaires au bon déroulement des consultations dans la limite de 300 euros par an. Les demandes pour un montant supérieur devront faire l’objet d’une demande exceptionnelle.

Tous les acteurs partagent l’objectif d’un accueil de qualité favorisant l’accès aux soins de santé des personnes en grande précarité.

ARTICLE 3

Salles concernées et horaires :

Pour la bonne organisation et le bon déroulement de la PASS, les salles suivantes pourront être utilisées tous les jeudis de 9h30 à 12h30 par les professionnels concernés et de 10h à 12h par les personnes accueillies qui se présenteront à la PASS:

- 1 salle de consultation (salle détente)
- WC
- Salle Cuisine

ARTICLE 4

Respect des lieux :

L’association COALLIA se chargera globalement et toute l’année de l’entretien des locaux. L’équipe de la PASS se chargera de ramener les DASRI à l’hôpital pour l’élimination des déchets.

ARTICLE 5

Charges :

L’association COALLIA ne demandera pas de contribution financière à la PASS.

ARTICLE 6

Assurance et responsabilité :

En aucun cas, l'association COALLIA ne pourra être tenue pour responsable de tout incident, accident, dégradation, dégât qui pourrait survenir suite à l'occupation des locaux mis à disposition de la PASS. Les Hôpitaux du Léman souscrivent une assurance Responsabilité Civile pour la mise en œuvre de ses consultations au 32 avenue des vallées à Thonon les Bains.

Pour les Hôpitaux du Léman

Monsieur Laurent DONADILLE

Pour l'association COALLIA

Monsieur Bruno BLONDELLE

Pour le Centre Communal d'Action Sociale de Thonon les Bains

Monsieur Christophe ARMINJON

Fait à Thonon, le 21/12/2022